



## CTPM du 7 juillet 2005

### Déclaration de la Fédération des Finances CGT

**Messieurs les Ministres,**

Incontestablement, les travaux de ce Comité Technique Paritaire Ministériel se tiennent dans un contexte tout à fait particulier.

Permettez-nous de vous rappeler l'importance des mobilisations répétées et convergentes, au cours de ces premiers mois de l'année 2005, des salariés des trois fonctions publiques, des différents secteurs publics et du privé.

Au cœur de ces mobilisations, de fortes exigences ont été portées par les salariés sur un ensemble de revendications : le plein emploi, la réduction du temps de travail, la revalorisation significative des salaires, un haut niveau de protection sociale, le développement des politiques et des services publics... Exigences qui n'ont toujours pas trouvé de réponses.

Aujourd'hui encore au MINEFI, les personnels sont dans l'action, sous de multiples formes, pour exiger la prise en compte de leurs revendications.

Par ailleurs, nous observons que les résultats des élections cantonales, régionales, européennes, le rejet massif du traité constitutionnel sont tout autant significatifs d'une condamnation sans précédent des politiques mises en œuvre par le Gouvernement et sa majorité parlementaire souvent conformes aux attentes du patronat.

Les mobilisations sociales actuelles conjuguées aux sanctions électorales devraient vous amener à la mise en œuvre d'une autre politique dans le pays, au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme dans les établissements financiers du secteur semi-public.

Pourtant, véritable déni démocratique, c'est en légiférant par ordonnances, de manière autoritaire, que vous vous apprêtez à poursuivre une politique de plus en plus régressive et qui a pour objet d'aggraver l'insécurité sociale frappant le monde du travail.

Nous faisons référence ici au « contrat nouvelle embauche », au « chèque emploi », à la culpabilisation et aux sanctions des chômeurs, aux attaques frontales contre le droit d'organisation et de représentation des salariés dans l'entreprise.

Rendre taillable et corvéable à merci les salariés, telle est donc l'ambition sociale de ce Gouvernement, de sa majorité parlementaire et du Medef... Medef dont vous servirez plus encore les intérêts en procédant à de nouvelles privatisations et en accordant de nouvelles exonérations de cotisations sociales qui, ce n'est plus à démontrer, ne permettront pas de créer des emplois mais seront très nocives pour les comptes de notre système de protection sociale.

La fédération des finances CGT et ses syndicats, en donnant une suite aux initiatives confédérales des 21 juin et 5 juillet dernier, combattront sans réserve de telles orientations qui non seulement développeront la précarité par la casse du code du travail ; mais joueront aussi contre l'emploi et la croissance.

**Messieurs les Ministres,**

Dans vos interventions du 22 avril dernier, vous aviez indiqué vouloir que « *...le MINEFI soit le Ministère qui aide les Français à retrouver confiance en eux, pour créer de la croissance et de l'emploi* ».

La Fédération des Finances CGT considère que les différentes administrations publiques d'État du MINEFI comme les établissements financiers du secteur semi-public ont un rôle particulier à jouer et doivent être mobilisés pour assurer le plein emploi et la satisfaction des besoins sociaux.

C'est pourquoi la Fédération des Finances CGT demande l'ouverture d'un véritable processus de négociation pour faire évoluer les missions et leurs conditions de mise en œuvre afin notamment de mieux assurer les recettes publiques, contrôler et optimiser la dépense publique, renforcer nos missions visant à la sécurité et à la sûreté, améliorer la collecte de données et la production de statistiques, engager une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et porteuses d'avancées sociales.

Manifestement, vous vous refusez à ouvrir des discussions sur de telles orientations.

Force est de constater que vous vous installez dans une attitude qui consiste à organiser, dans le cadre d'un grand mécano, une redistribution et de profondes modifications des conditions de mise en œuvre des missions dévolues aux différentes administrations publiques d'état du MINEFI avec pour objectif central de poursuivre les plans pluriannuels de suppressions d'emplois.

Cela ne correspond pas aux attentes ni des citoyens de ce pays, ni des personnels de ce Ministère.

### **A quelle situation sommes nous confrontées depuis vos interventions du 22 avril dernier ?**

Tout d'abord, les travaux préparatoires à la mise en place de la LOLF entrent dans leur phase terminale.

Il s'agit maintenant d'organiser très concrètement le fonctionnement de la LOLF à partir des programmes et des structures administratives existantes.

C'est pour nous une étape décisive.

Cette organisation serait codifiée sous la forme de chartes de gestion dont le contenu est en cours d'élaboration.

Ces chartes de gestion impacteront à la fois les règles de gestion des personnels et l'organisation des relations sociales.

Pour la Fédération des Finances CGT, ces chartes de gestion dédiées à chaque programme devront inclure un indispensable rappel des règles de gestion incluant les garanties de transparence, de traitement égalitaire et de possibilités de recours au sein des instances paritaires.

Elles devront aussi confirmer le rôle et la place des structures de concertation compétentes en matière d'organisation et de fonctionnement des services.

L'élargissement du champ de compétence des actuels CTP centraux directionnels aux fractions de programmes inter directionnels qui les concernent est une hypothèse qui ne peut recueillir notre agrément.

En effet, cette hypothèse ne met pas les représentants des personnels en situation d'apprécier un programme dans son ensemble.

## Concernant le premier pilier de votre politique : « une nouvelle ambition de modernisation ».

C'est à l'occasion de premiers échanges lors de groupes de travail tenus courant juin que nous avons pris connaissance des projets suivants :

- 1 : Copernic et évolution des services informatiques.
- 2 : transfert des domaines de la DGI à la DGCP.
- 3 : Rapprochement des laboratoires de la DGDDI et de la DGCCRF.
- 4 : Achèvement de l'interlocuteur fiscal unique des entreprises avec transfert du recouvrement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière des entreprises de la DGCP à la DGI.
- 5 : Labellisation des pôles Inspection de Contrôle et d'Expertise et des pôles de Direction.
- 6 : Généralisation des pôles enregistrements et recouvrement forcé.
- 7 : Généralisation et labellisation des rapprochements Centre des Impôts et Centres des Impôts Fonciers.
- 8 : Création de l'interlocuteur fiscal unique des particuliers sous la forme d'IFU Finances sur la base d'une poly compétence des personnels de la DGI et de la DGCP de l'assiette jusqu'au recouvrement de l'impôt et un traitement des dossiers en front office pour les dossiers simples, en back office pour les dossiers complexes.

Bel exemple de mécano !

A ce stade, nous ne ferons que quelques commentaires, non exhaustifs, sur ce mécano.

- **Sur les missions informatiques**, le bouclage précipité du programme Copernic pose désormais de façon cruciale la question du transfert de compétence privé / public, dans les CSI et les DIT, l'absence de règles de gestion et les pénuries d'emplois, combinés avec une architecture cible contestable, nécessitent l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales.
- **Concernant les domaines**, pour la Fédération des Finances CGT, la question essentielle est d'abord celle du devenir de la mission.

La question porte sur les garanties durables d'un maintien de toutes les missions domaniales au sein du MINEFI et le développement de leur efficacité.

Pour l'instant, rien n'indique qu'un transfert conduirait mécaniquement à un accroissement de l'efficacité ainsi qu'à un renforcement de technicité.

Nous vous demandons donc de reprendre les discussions sur l'avenir des missions domaniales en vous précisant que pour notre fédération, l'optimisation de la dépense publique en matière de politiques immobilières par un renforcement de la capacité d'expertise est une démarche recevable qui nécessite notamment des créations d'emplois, une requalification de ces derniers et une meilleure formation professionnelle.

- **Concernant les 18 laboratoires de la DGDDI et de la DGCCRF** : la Fédération des Finances CGT se prononce pour un renforcement des missions remplies par ces laboratoires sur la base d'un fonctionnement répondant à la fois à des logiques de proximité et de spécialisation garantissant des capacités d'analyses et de réactivité nécessaires aux missions des deux directions.

Pour cela, il est indispensable de maintenir et renforcer les liens existants entre les laboratoires et leur administration respective, et plus particulièrement avec leurs services déconcentrés.

Nous vous demandons, si vous décidiez de procéder à la création d'un Service à Compétence Nationale, d'assurer qu'une telle structure ne saurait en rien constituer une préfiguration d'une externalisation ou d'une privatisation des missions effectuées.

Par ailleurs, nous vous demandons également de prendre l'engagement d'ouvrir un véritable processus de négociation pour que soient mises à l'étude les modalités de comblement des emplois vacants par des recrutements statutaires, un plan pluriannuel de création d'emplois au sein des laboratoires, le dégagement de réels moyens budgétaires permettant d'assurer les investissements immobiliers et l'achat des matériels indispensables propres aux missions de la DGDDI et de la DGCCRF.

Concernant la DGCCRF plus globalement, plusieurs éléments nous conduisent à penser que son existence est aujourd'hui menacée.

La Fédération des Finances CGT réaffirme son attachement à l'existence de cette administration et vous demande aujourd'hui de vous engager sur la pérennité de cette administration et de ses missions au sein du MINEFI.

- **Concernant la DGI et la DGCP :** la Fédération des Finances CGT tient, tout d'abord, à réaffirmer que moderniser les relations entre les services d'assiette et de recouvrement pour rendre un meilleur service aux contribuables et une meilleure efficacité sociale a toujours été un de ses objectifs.

Toutefois, dans le cadre d'une telle modernisation, les principes de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, de la séparation entre les missions d'assiette et de recouvrement, de la non séparation entre les missions de gestion et de contrôle, doivent trouver une traduction.

Nous nous prononçons pour le respect des compétences des personnels tant de la DGI que de la DGCP, pour l'addition de celles-ci et contre toute forme de poly compétence.

Nous tenons également à souligner qu'améliorer le service public rendu aux contribuables passe non seulement par la définition de nouvelles conceptions des modalités d'accueil de ces derniers, une utilisation humaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication mais aussi par une redéfinition concertée des réseaux de la DGI et de la DGCP garantissant un maillage territorial à la hauteur des besoins des populations et des partenaires du MINEFI.

Enfin, le renforcement des missions de contrôle nous apparaît indispensable.

- **Concernant le rapprochement CDI / CDIF,** comme vous le savez, la Fédération des Finances CGT se prononce contre ce type de rapprochement et demande l'ouverture d'un vaste débat contradictoire, inscrit dans la durée, sur l'avenir de toutes les missions foncières.

Vous comprendrez, Messieurs les Ministres, que nous sommes porteurs de critiques et de revendications fortes sur les projets annoncés dans la dernière période.

Nous prenons acte des premiers échanges qui ont porté sur ces derniers. Toutefois, nous considérons indispensable de poursuivre ces échanges contradictoires, dans des cadres directionnels et inter directionnels, et d'organiser un véritable débat avec les personnels sur les objectifs, les formes et les moyens de la modernisation.

Nous portons d'autant plus cette exigence que des audits sont en cours sur la DPMA, la réforme de la notation et la formation professionnelle ministérielle.

Messieurs les Ministres, il n'est pas question pour nous de simplement envisager l'aménagement d'un calendrier de réformes qui seraient déjà décidées.

Nous voulons créer les conditions d'une véritable discussion avec les personnels, ce qui suppose que des droits nouveaux leur soient octroyés notamment en terme de temps de réunion.

Nous citerons ici les propos que vous teniez le 22 avril : « *...vous demandez que l'on prenne davantage de temps pour discuter en amont des réformes avant de les décider. J'y suis par principe favorable...ce que je veux proposer, c'est une méthode nouvelle, pour que nous prenions le temps de discuter d'une vraie ambition pour le ministère, à la fois pour sa politique de modernisation et pour sa politique sociale...nous devons laisser le temps à l'expertise et à la concertation afin que je puisse décider en connaissance de cause et en toute transparence... ».* ».

**Messieurs les Ministres**, prenons le temps d'un débat approfondi qui implique l'écoute de propositions alternatives et des critiques que formuleront les personnels.

**La Fédération des Finances CGT et ses syndicats vous demandent que ce Comité Technique Paritaire Ministériel ne soit pas le lieu et le moment d'annonces de décisions.**

Nous vous écouterons, avec beaucoup d'intérêt sur ce point.

**Messieurs les Ministres,**

- **Sur la question de l'emploi**, vous ne pouvez ignorer que nombre de missions ne sont plus mises en œuvre correctement dans ce Ministère du fait d'un manque de moyens humains, que la réduction du temps de travail s'est instaurée sans création d'emplois, qu'un volume très conséquent des personnels partent et partiront à la retraite dans les prochaines années.

Dans ces conditions, la Fédération des Finances CGT condamne, une nouvelle fois, sans réserve les 5 700 suppressions d'emplois décidées ces trois dernières années au MINEFI et elle considère totalement inacceptable la suppression envisagée de 2 600 Equivalents Temps Plein au titre du PLF 2006.

Nous notons qu'une fois de plus, le MINEFI serait le Ministère qui contribuerait le plus aux suppressions d'emplois envisagées dans l'ensemble de la fonction publique d'état.

**Nous vous demandons d'abandonner la politique pluriannuelle de suppressions d'emplois et d'ouvrir un véritable processus de négociation afin que nous définissions ensemble un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois.**

Par ailleurs, **s'agissant des personnels non titulaires**, nous vous demandons :

- Un moratoire concernant tous les licenciements en cours, moratoire qui soit réellement opposable à toutes les directions du Ministère.
- La définition d'un dispositif de reclassement ministériel et interministériel.
- La réalisation d'un véritable état des lieux concernant la situation de l'ensemble des contractuels travaillant au Ministère.
- Un dispositif commun leur attribuant des droits et des garanties collectives.

Concernant la situation des **personnels enquêteurs de l'Insee**, comme vous le savez, ces derniers sont confrontés à de multiples problèmes : qu'il s'agisse de leurs contrats de travail, de leurs rémunérations, du droit à la protection sociale, de leurs droits et garanties collectives.

Nous vous demandons d'annoncer l'ouverture d'un véritable processus de négociation sur le statut des personnels enquêteurs placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère.

**Messieurs les Ministres,**

Lors de vos interventions du 22 avril dernier, vous aviez parlé d'une nouvelle ambition sociale pour les personnels du MINEFI, il s'agissait de votre deuxième pilier.

Tout d'abord, la Fédération des Finances CGT demande toujours le rétablissement du droit de grève, sans restriction, pour les personnels de la surveillance à la DGDDI, de même que le retour aux pratiques existantes au MINEFI avant la décision de Francis Mer d'appliquer de manière stricte le prélèvement dit du 30<sup>ème</sup> pour les faits de grève.

Toujours concernant cette ambition sociale pour les personnels du MINEFI, nous prenons acte du début de travail effectué qu'il faut poursuivre sur le maintien des rémunérations des personnels frappés par vos réformes.

Nous constatons par ailleurs que vous ne renoncez pas à vos volontés d'introduire des formes de rémunération au mérite : intéressement, mais aussi réforme de la notation toujours aussi vivement rejetée par les personnels...en atteste, cette année, un nombre tout à fait historique de saisine des commissions administratives paritaires en contestation des opérations d'évaluation-notation.

La Fédération des Finances CGT rejette et condamne toute forme de rémunération au mérite et de modulation des régimes indemnitaire versés. Elle vous demande une reconnaissance pécuniaire des qualifications des personnels par un plan de requalification des emplois et une revalorisation significative de la valeur du point d'indice.

Enfin, conformément à vos interventions du 22 avril dernier, la Fédération des Finances CGT attend aujourd'hui de vous l'annonce d'un plan ambitieux dans le domaine du logement social qui passe pour nous notamment par :

- Une véritable politique de réservation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire national.

Bien évidemment, Messieurs les Ministres, vous ne vous étonnerez pas que notre fédération vous interroge également sur l'avenir des mutuelles des Finances qui appelle maintenant de vous trois éléments de réponse :

- Comment entendez-vous répondre aux injonctions de la Direction Générale « Concurrence » de la commission européenne ?
- Comment entendez-vous sécuriser et maintenir les moyens alloués aux mutuelles du MINEFI ?
- Comment entendez-vous intervenir instamment et de manière forte auprès du Gouvernement et du Ministre de la Fonction Publique afin que la participation de l'Etat employeur soit maintenue et améliorée en respectant les solidarités professionnelles.

Nous terminerons notre intervention en attirant votre attention sur les dangers du projet INES (Identité Nationale Electronique et Sécurisée) prévoyant la création de nouveaux documents d'identité sécurisés.

En effet, les données fournies par les demandeurs de carte d'identité et de passeport seraient enregistrées dans un fichier informatisé concernant les données d'état civil et d'adresse. Les données biométriques demandées lors de l'établissement des documents seraient également stockées. Ainsi, se créeraient les bases d'un gigantesque fichier de population géré par le Ministère de l'Intérieur.

Le MINEFI est directement concerné par ce projet puisque l'Insee y jouerait un rôle de validation des identités.

Ce projet est potentiellement attentatoire aux libertés fondamentales, nous demandons non seulement que l'Insee n'y participe pas mais plus globalement nous en demandons le retrait.

**Messieurs les Ministres,**

Nous renouvelons pour terminer notre demande de laisser le temps au débat avant toute prise de décisions dont l'urgence n'est pas démontrée.

Cela serait pour vous l'occasion de décliner concrètement l'affirmation de principe d'une volonté de renouvellement des relations sociales au Ministère.

Faut-il rappeler que l'enquête réalisée en mars dernier par l'observatoire interne montre qu'à peine ¼ des personnels du Ministère considère les réformes engagées comme indispensables ?

Faut-il rappeler que près d'un agent sur deux considère que le rythme des réformes est trop rapide ?

Faut-il rappeler que 62 % des personnels du MINEFI pensent qu'à l'avenir leur situation personnelle va se dégrader ?

Faut-il rappeler que parmi les améliorations attendues, les personnels placent en tête les effectifs et les moyens supplémentaires ?

Faut-il rappeler que les enquêteurs de l'observatoire interne concluent à une conflictualité potentielle en hausse ?

**Vous êtes aujourd'hui en situation de choisir.**

**De vos choix dépendra pour partie le climat social qui régnera au Ministère passée la période estivale.**

Paris, le 7 juillet 2005.